

Il est temps maintenant de révéler au public cet aspect du contrôle qu'ont les grands magasins. Notre gouvernement devrait décider une fois pour toutes de quel côté il se range. Se range-t-il du côté des 95 sociétés qui ont essayé jusqu'ici de le maintenir au pouvoir? Ou compte-t-il dorénavant se ranger du côté des gens qui, depuis cinq ans, exhortent le gouvernement à faire mener une enquête sur les activités des grands magasins, leur contrôle des prix de denrées alimentaires et leur incidence sur la vie des gens de notre pays?

Voilà un des grands problèmes auxquels le gouvernement devrait s'attaquer et il se doit d'instituer cette enquête s'il se préoccupe le moins du sort des familles, des vieillards, des malades, des gens à revenu moyen ou modeste. C'est pourquoi nous présentons aujourd'hui cette motion de défiance, car si le gouvernement veut agir, il n'est pas encore trop tard. Je me permets de lui dire que s'il veut reprendre les rênes avec suffisamment de vigueur, à la suite des prochaines élections, et s'il ne veut pas s'aliéner le consommateur, que la propagande des magasins à succursales influence si fortement, il fait mieux de tenir compte de la motion suivante:

Que la Chambre exprime l'avis que le gouvernement n'a pas réussi à venir à bout du problème de la hausse constante des prix des denrées alimentaires, qui nuit sérieusement au niveau de vie au Canada, et n'a pas tenu compte du fait que les bénéfices des supermarchés se sont accrues simultanément à un rythme sans précédent, et que ces questions, étant d'intérêt national, devraient être renvoyées immédiatement à un comité spécial de la Chambre pour qu'il les examine et en fasse rapport d'ici au 26 juin 1972.

Mes collègues vont traiter des autres aspects de ce contrôle que nous imposent les grands magasins à libre service, mais en terminant, j'interviens encore une fois en faveur de ces Canadiens qui n'ont aucun moyen de défense, qui ont l'impression de faire face à un gouvernement anonyme qui ne s'intéresse pas à leur sort malheureux et qui ne fait rien pour y remédier. J'exhorte le gouvernement à accéder à notre demande, ne serait-ce que pour donner des preuves de son humanité, à envoyer cette question à un comité spécial qui pourra convoquer des témoins, afin que nous soyons pleinement au courant des faits avant l'ajournement du Parlement.

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, il nous est facile d'appuyer la motion dont la Chambre est saisie, bien que nous comprenions assez difficilement la méthode employée par l'honorable représentante pour donner plus d'effet à sa motion. Je reviendrai là-dessus plus tard.

Je m'inquiète tout d'abord de l'absence du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andras) et de son secrétaire parlementaire. Le ministre était là durant la période des questions orales et il doit s'agir d'une affaire des plus urgentes pour qu'il s'absente pendant un débat comme celui-ci, dont le sujet relève directement de son ministère.

**L'hon. M. Dinsdale:** Il n'y a rien de plus urgent que cela.

**M. McGrath:** Comme vient de le dire le député, rien n'est plus urgent que le sujet de la motion soumise à l'examen de la Chambre. Après avoir fait remarquer que le ministre est absent et qu'il a probablement une excuse, on se demande où est son secrétaire parlementaire. Son rôle est pourtant de représenter le ministre dans un débat comme celui-ci s'il est retenu ailleurs par ses obligations.

Je remarque également que l'ancien ministre de la Consommation et des Corporations, qui est maintenant ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford), est

aussi absent. C'est incompréhensible, car je sais qu'il s'intéresse beaucoup et d'une manière soutenue à la consommation et à la question que nous débattons. J'ai cru comprendre que le ministre d'État qui traite des questions financières répondra au nom du gouvernement; nous écouterons avec beaucoup d'intérêt ce qu'il a à dire. J'espère que l'absence du ministre de la Consommation et des Corporations n'a rien à voir avec ses nouvelles fonctions de coprésident de la campagne nationale du parti libéral. On se demande où précisément se situe l'intérêt du ministre actuel, s'il est voué à la cause du consommateur et aux responsabilités qu'il assume en qualité de ministre de la Consommation et des Corporations, ou s'il s'occupe de la campagne nationale du parti libéral. Nous espérons que le ministre nous honorera de sa présence aujourd'hui, et peut-être condescendra-t-il à participer au débat d'une question qui préoccupe considérablement les Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

• (1550)

La motionnaire a parlé du rapport du comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat établi en 1966 et qui a fait son rapport en 1967. Je suis sûr que les députés ont quelque chose à ajouter à ce sujet, mais je pense qu'il importe de noter que le ministère de la Consommation et des Corporations et la législation actuelle sur la consommation ont été établis à la suite de ce rapport. On a également parlé du rapport de la Commission Batten qui a fait enquête sur le prix des aliments dans les trois provinces des Prairies. Il a également fallu beaucoup de temps à cette Commission pour tirer des conclusions et faire des recommandations. Je crois qu'il lui a fallu deux ans pour étudier le prix des denrées alimentaires dans les trois provinces des Prairies.

• (1550)

C'est à cet égard que la motion à l'étude pose des problèmes, alors qu'on est entièrement d'accord avec son contenu. Elle demande que l'on crée un comité spécial de la Chambre des communes qui examine la question de la hausse du prix des aliments et de l'augmentation des bénéfices des supermarchés et fasse un rapport d'ici le 26 juin. En supposant que cette motion soit adoptée et que le gouvernement accepte de créer un tel comité, l'article 42(1) du Règlement devrait s'appliquer, ce qui retarderait encore l'affaire de 48 heures, soit deux jours pleins de séance. Même là, il faudrait débattre la motion, ce qui ferait probablement encore toute une journée de débats avant que l'on crée le comité. Cela prendrait encore un jour. Il ne resterait donc guère plus de deux semaines au comité pour examiner la question de la hausse du prix des aliments et de la présumée augmentation correspondante des bénéfices des supermarchés.

Si la motion à l'étude était acceptée, le comité spécial devrait, durant ces deux semaines, entendre des témoins de tout le pays, car le problème est d'envergure nationale. Il est donc difficile pour nous de comprendre comment l'honorable représentante espère venir à bout de tout cela en deux semaines. La question est importante à nos yeux et on a prouvé la nécessité d'une telle enquête. L'honorable représentante l'a très bien démontrée et les dernières statistiques sont une nouvelle preuve de cette nécessité. Néanmoins, la Chambre pourrait-elle, par l'intermédiaire d'un comité spécial, remplir toutes les conditions d'une telle étude en deux semaines seulement?

La motion est à double tranchant. D'une part, on y fait état de la hausse du prix des denrées alimentaires et